L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 JUILLET 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI MATIN, 10 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par C. E. Girardey, à 11 heures, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Boucherie de différentes grosseurs.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 24 de la rue de Chartres — Marchandises sèches, lingerie, "notions" et valenciennes.

LA FUSION.

Nous savions, déjà, depuis plusieurs semaines, que les membres du comité central démocratique et ceux du comité de la réforme s'occupaient activement de former une liste de fusion pour les candidatures d'Etat. Animés de part et d'autre des intentions les plus honorables, n'ayant qu'un seul et même but—la libération de l'Etat—ces estimables citoyens ne pouvaient manquer de tomber d'accord, car ils étaient prêts à faire céder leurs préférences personnelles à l'intérêt du succès de la cause commune—celle des réformes.

Le programme des deux comités réunis que nous avons publié hier ne laisse aucun doute sur la sincérité du but que poursuivent les deux organisations. Tout est dit en quelques lignes dans ce document, au bas duquel sont apposées les signatures de M. Emile La Sère, président du comité central démocratique, et de M. W. M. Randolph, président du comité central du parti de la réforme.

Ce programme est le nôtre, c'est celui dont nous n'avons cessé de demander la réalisation, depuis que nous luttons contre la fraude et la corruption. Il satisfait les aspirations de toutes les classes honnêtes de la population, il répond aux vœux les plus ardents du pays et il aura infailliblement l'appui de tous les intérêts trappés par le régime actuel et de tous les amis de la justice, de l'honnêteté et de la liberté.

Les noms présentés au peuple comme ceux des candidats des deux partis réunis, sont ceux de citoyens irréprochables sous le rapport de l'honnêteté, qui sont restés étrangers à toutes les turpitudes commises depuis quatre ans, et qui offrent la garantie d'un passé pur de toute souillure, de tout contact avec le régime de fraude et de corruption qu'il s'agit de renverser.

Le colonel John McEnery, de Ouachita, choisi pour gouverneur, est un homme encore jeune, orateur de talent, populaire et sympathique, très aimé dans toute la région du nord-ouest où il est plus particulièrement connu. Depuis que son nom est devant le public, nous n'avons pas vu une seule objection présentée contre sa candidature en elle-même. Aujourd'hui, cette candidature a l'appui des réformistes aussi bien que celui des démocrates, et tout nous fait espérer que le colonel McEnery sera le prochain gouverneur de la Louisiane.

Mr. B. F. Jonas, de la Nouvelle-Orléans, fera un excellent lieutenant-gouverneur. Membre éminent du barreau, jouissant de l'estime universelle, instruit et éloquent, il présidera aux délibérations du Sénat avec la dignité et le tact qu'exigent ces hautes fonctions et qui sont loin d'être l'apanage du titulaire actuel.

M. Daniel Dennett, de la paroisse Ste-Marie, ancien directeur du *Picayune*, et rédacteur pendant de longues années du *Planter's Banner*, journal influent des Attakapas, est un réformiste sincère, qui se dévouera avec le plus grand zèle à la tâche que les fonctions d'auditeur lui imposeront. Dans la révision des dettes, il saura dénoncer les fraudes sans se laisser arrêter par aucune crainte par aucune considération.

Le ministère public aura dans M. H. N. Ogden, un chef consciencieux et énergique. L'administration de la justice pèche par tant de côtés en Louisiane, que nous serons heureux d'avoir pour avocat-général un homme dont la droiture et l'intégrité offrent les plus hautes garanties. M. Ogden est un réformiste et nous attendons beaucoup de lui.

M. A. D. Lafargue, de la paroisse des Avoyelles, est si nous ne nous trompons, le fils de notre ancien et honorable confrère du *l'Hagecis* de Marksville. C'est un jeune homme de talent et d'énergie qui s'est fait remarquer dans la Convention de la réforme. Comme secrétaire d'Etat il sera appelé à seconder efficacement le gouverneur.

Le nom de notre honorable ami, M. R. M. Lusher, semblait s'imposer de lui-même au choix des conventions et du peuple pour la place de surintendant de l'éducation publique. Nul mieux que M. Lusher n'est capable de remettre de l'ordre dans le chaos créé par le révérend Conway, dans notre système d'éducation publique. Il était impossible de faire un choix plus heureux.

Nous n'avons fait qu'indiquer à grands traits les qualités qui recommandent au peuple de la Louisiane les candidats de la fusion. Nous reviendrons sur ce sujet; mais, en terminant ce court exposé, nous devons rappeler encore que tous ces candidats ont l'immense mérite de ne s'être jamais, ni de près ni de loin, compromis par l'adoration du Veau d'or. Ce sont des chefs qui ne trahiront pas et sur lesquels le peuple de la Louisiane peut compter.

☞ Nos lecteurs trouveront à la seconde page du journal l'Adresse du Parti de la Réforme.

Suggestions pour l'été.

Il est d'une grande importance que le système soit dans une vigoureuse condition quand les chaleurs de l'été sont venues. Les effets d'une haute température sur une constitution affaiblie sont toujours plus ou moins désastreux. La perte de substance et l'affaiblissement du pouvoir nerveux, occasionnés par une chaleur excessive, peuvent être seulement compensés par l'exercice actif et régulier de toutes les parties du corps, exercice qui supplée aux détériorations de la nature et renouvelle l'énergie vitale. La grande utilité des amers de Hostetter pour l'estomac, comme moyen de donner du ton, de la vigueur et de la régularité aux organes du corps, est universellement reconnue. Comme tonique, ces amers stimulent l'appétit et accélèrent la digestion; comme correctif, ils neutralisent l'acidité de l'estomac et lui rendent de l'activité; comme altératif, ils régularisent le foie et les intestins; comme remède anodin, ils procurent un sommeil tranquille; comme un stimulant général, ils donnent de la fermeté et de l'élasticité aux corps relâchés et tremblants, et comme un dépuratif du sang, ils purifient le courant vital. La valeur d'un tel spécifique pour les constitutions faibles et débiles est au-delà de toute appréciation. Pour les invalides énervés par les fortes chaleurs de l'été, c'est rafraîchissant et vivifiant comme la rosée pour les fleurs fanées par le soleil. Composés de végétaux seulement, avec une base de stimulant purement diffusif, ils sont à la fois potables, sûrs et efficaces. Dans les districts où règne la fièvre en frisson, et partout où les conditions naturelles engendrent des maladies épidémiques, ces amers sont considérés comme la meilleure sauvegarde contre les infections de marais et comme le plus prompt remède contre les fièvres intermittentes et rémittentes.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PEUPLE. — Nous publions, dans une autre colonne, le premier bilan annuel de cette Compagnie. Fondée, il y a environ un an, sous les auspices de la Banque du Peuple, la Compagnie d'Assurance a prospéré comme sa voisine, la Banque du même nom, et les résultats que constate son premier bilan sont aussi satisfaisants qu'il était permis de l'espérer pour une première année. Le chiffre des bénéfices est de $10,735 39, ce qui donne un pro rata d'environ 30 00 sur le chiffre du capital réalisé. La direction a déclaré un dividende de dix pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 0/0 sur les primes ayant droit à participer aux bénéfices. Le premier de ces dividendes sera porté au crédit des billets d'action et le second sera payé comptant à partir du premier lundi d'août. L'actif de la Compagnie est de $[illegible]. Les officiers de la Compagnie sont : MM. R. M. Davis, président; A. Socola, vice-président, et A. Granger, secrétaire.

L'élection annuelle des directeurs sera tenue le 29 juillet courant.

☞ On ne peut obtenir à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. [illegible] Hodnoller.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* accepte la liste de fusion présentée pour les candidatures d'Etat, par les deux comités, celui de la démocratie et celui du parti de la réforme, et il trouve ces choix excellents. Dans son édition du soir, le même journal approuve le paragraphe du programme commun des deux partis sur la révision des dettes publiques, révision qui, ainsi que nous l'avons toujours soutenu, n'a rien de commun avec la répudiation.

Le *Times*, dans son édition du soir, exprime, en termes amers, son mécontentement de la fusion. Conçoit-on ces démocrates et ces réformistes que les amis de Warmoth avaient si bien réussi à diviser, et qui s'avisent de s'entendre et de se mettre d'accord sans en demander la permission à Warmoth et au *Times*! Le peuple ne peut pas ratifier ce que notre confrère qualifie si agréablement de mariage; il aime trop Warmoth et on ne lui enlèvera pas son candidat favori—si cela dépend du *Times*, mais.... heureusement, cela ne dépend pas du *Times* !

En même temps que les résultats de la fusion paraissaient dans les colonnes du *Picayune* et de l'*Abeille*, le *Republican* annonçait que le juge Sloanaker, le grand vizir du parti libéral, avait proposé, la veille, à une réunion du comité du parti libéral, qu'aussitôt après la convention de Baltimore, il s'effectuât une fusion entre le comité central du parti libéral et le comité central du parti démocrate et aussi entre les comités de paroisse des deux partis. La fusion se serait étendue aux clubs de façon à ce que libéraux et démocrates pussent voter ensemble pour les délégués à la convention libérale du mois d'août.

Ce pauvre monsieur Sloanaker était un peu en retard sur les événements et il ne se doutait pas que son projet de fusion aurait entr'autres torts celui d'arriver trop tard.

Le *Republican* prend la défense du projet de revêtement de la levée; naturellement, son principal propriétaire, H. C. Warmoth, a 300 actions dans la compagnie qui a le contrat de la levée, et M. O'Hara, l'entrepreneur du revêtement, est un ami de H. C. Warmoth.

Le *National Republican* se console de l'adhésion probable de la convention de Baltimore à la candidature de Greeley, en pensant que la politique recommandée par les Blair, celle de pas de nomination, réussira et que cela tuera Greeley, comme la politique passive du parti whig a tué Fillmore. Le même journal fait le procès à Warmoth et au *Times*, en quoi il a beau jeu, les arguments ne manquant pas.

Ses plaidoyers en faveur des candidats radicaux nous touchent un peu moins.

NOTICES D'ASSESSEMENT.—Nos. 101, 102 et 103. Voyez à la colonne des notices spéciales, la mort de M. Estella, Wm. Bresch et H. C. Skarde. Payable au Bureau de l'Association Louisianaise d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la vie. Montant payé depuis l'organisation $256,646 00.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 103, de la rue du Canal.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La grande nouvelle du jour, c'est l'entente qui vient de s'établir entre le parti Démocrate et celui de la Réforme. Une adresse signée des noms de M. Emile La Sère, président du Comité Central d'Etat Démocratique, et de M. W. M. Randolph, président du Comité Central d'Etat de la Réforme, annonce au peuple que les deux partis se sont unis pour soutenir un seul et même ticket d'Etat.

Les candidats sont :

MM. Jno. McEnery, d'Ouachita, gouverneur.

B. F. Jonas, de la Nlle-Orléans, lieutenant-gouverneur.

Daniel Dennett, de Ste. Marie, auditeur.

H. N. Ogden, de la Nlle-Orléans, avocat-général.

A. D. Lafargue, des Avoyelles, secrétaire d'Etat.

R. M. Lusher, de la Nlle-Orléans, surintendant de l'instruction publique.

La politique! Voilà, d'ailleurs, l'unique occupation des esprits, en ce moment.

Faut-il s'en étonner, lorsque de l'issue du mouvement qui se prépare, dépend la fortune publique, le bien-être général d'une population qui, sous le poids d'un régime oppressif, voit chaque jour s'accroître une ruine qu'elle a été, jusqu'à ce jour, impuissante à conjurer!

Les premières nouvelles transmises de Baltimore par le télégraphe, ont été commentées aux quatre coins de la ville; et, dans l'animation qu'elles excitent, on se plaît à voir le réveil de l'esprit public.

Un tel état de choses ne laisse pas que d'affecter sensiblement les affaires commerciales, on le comprend sans peine. Mais les intérêts doivent savoir se résigner à subir une crise nécessaire, dans l'espérance qu'elle sera féconde et donnera naissance à une ère de prospérité.

Le *National Republican* qui n'avait pas encore dit un mot de l'échauffourée du Club du Troisième Ward, en parle, hier, tout au long. Il renvoie la balle à l'organe de Warmoth, le *New Orleans Republican*. Charles Reynold,—l'individu arrêté,—est, dit-il, un des partisans les plus ardents de Warmoth et de Pinchback. Il occupe à la Ville l'emploi de "Banquette Inspector." Le coup avait été mûri à l'avance. Le *National Republican* soutient son dire de preuves à l'appui.

Laissons à leur dispute les deux organes du radicalisme.

La Nouvelle-Orléans va se trouver privée, pour la durée de l'été, des troupes fédérales qui y tenaient garnison.

Le général Emory, redoutant pour ses hommes, les chaleurs de la saison, a sollicité et obtenu du Bureau de la guerre l'autorisation de cantonner sur la côte du golfe les corps placés sous ses ordres. Il a fait partir ses troupes pour Est-Pascagoula.

Le général a bien pris son temps, car en ville le thermomètre a marqué, hier et avant-hier, 99o. à l'ombre.

Il devait faire encore plus chaud pour nos braves pompiers, hier matin, rue Howard. Vers quatre heures, le feu a pris dans une maison située rue Howard, entre Jackson et Philipp, habitée par M. Hugh McGloin. En peu d'instants, la bâtisse est devenue la proie des flammes, et celles-ci ont gagné une propriété voisine, sise rue Liberté, occupée par M. John Gallifer, et l'ont détruite avec une égale rapidité.

L'eau était rare, et les efforts des pompiers se sont trouvés paralysés. Aussi, est-ce sans être contrariées dans leur marche, que les flammes ont continué l'œuvre de destruction. Elles ont gagné une maison en bois, à un étage, voisine de celle de M. John Gallifer, et habitée par des gens de couleur nommés Gellay.

De l'autre côté de la maison de M. Hugh McGloin, c'est à dire dans la direction de la rue Philipp, l'incendie a rencontré l'Eglise Baptiste Africaine, puis une maison appartenant à Mr. M. Rosenterter, et une autre résidence appartenant également à ce dernier.

De toutes ces constructions, il n'y est resté que des décombres.

Les pertes sont estimées ainsi :

Maison McGloin, $2,500 — assurance pleine.

Maison Elabrest, $1,000—assurance $500.

Eglise Baptiste $3,000—assurance $1,500 à la Compagnie Liverpool et London.

Maisons Rosenterter—$1,200 et $4,500—assurées à la Compagnie Germania.

Cet incendie paraît devoir son origine à la malveillance. Certains habitants du quartier ayant porté leurs soupçons sur M. Hugh McGloin, dans la maison duquel le feu avait pris naissance, le sergent Vaukirk a été informé de ce fait. Il s'est mis à la recherche de Hugh McGloin, et a fini par le trouver, caché au milieu de broussailles, dans un terrain vague de la rue Liberté. — Circonstance qui aurait pu moins, les suppositions les plus fâcheuses.

D'après le rapport de police, c'est la seconde fois que le prévenu se trouve sous le coup d'une accusation de cette nature.

Une fois de plus nous avons la triste devoir de constater que le manque d'eau a permis au terrible élément d'étendre ses ravages; et cela dans une ville qui est arrosée par l'un des plus grands fleuves du monde.

Combien de déplorables accidents semblables à celui qui fait l'objet de ces lignes n'avons-nous pas eu à enregistrer!

Un enfant de dix-huit mois, fils de M. John Celles, rue Conti, 235, a été écrasé par le char No [illegible] sur la voie ferrée de la rue Claiborne, entre les rues Conti et St. Louis. [illegible] être n'a survécu que [illegible] blessures.

Le cocher du char n'a pas été arrêté, M. Celles n'ayant [illegible] contre lui.

Ce cocher [illegible] dans ce déplorable accident, une part de responsabilité? Nous ne le savons pas; [illegible] de plus amples renseignements, il ne nous appartiendrait pas de le décider. Mais ce qui est certain, c'est que la voie d'un chemin de fer n'est pas pour un enfant de dix-huit mois un lieu de promenade.

FAITS DIVERS.—Pendant l'orage qui a éclaté dans l'après-midi d'hier, le steamboat Richmond, amarré dans le fleuve, à la hauteur de la rue Commune, a cassé ses amarres, et le courant l'a drossé. Il est venu se heurter contre le Ferry de la rue du Canal. Cet abordage a causé des avaries au Richmond et au ferry. Le mécanicien ayant fait allumer les feux, a pu facilement ramener le steamboat à son mouillage.

—Un enfant de onze ans, nommé Hippolyte Garaus, était grimpé sur un figuier, dans un terrain situé rue du Quartier, No 40, près la rue de Chartres. Il cueillait tranquillement des figues à cheval sur une branche, quand tout à coup celle-ci a cassé. L'enfant est tombé et s'est fracturé le bras gauche. Après avoir reçu les premiers soins que réclamait sa blessure, il a été transporté au domicile de ses parents, rue Vieille-Levée, entre St-Phillippe et Dumaine.

—Rue Melpomène, 34, une enfant de 19 mois, fille de M. John Barkley, est tombée d'un second étage. Elle a succombé une heure après.

—Renversement d'un mur, rue Front, à l'angle de la rue Girod. Anthony Flemming a été grièvement blessé.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE. — Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Flanders. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

M. Remick dépose deux bills pour qu'ils soient imprimés; ces bills traitent de l'amélioration du chemin de fer, de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas et de l'extension d'un chemin de la ville jusqu'au lac Pontchartrain.

M. Cockrem propose de suspendre momentanément l'ordonnance relative au transfert de la bâtisse de fer, afin d'avoir le loisir de reconsidérer cette ordonnance. La motion est adoptée.

M. Shaw, présente un amendement à l'ordonnance de l'emprunt de dix millions. Il propose de n'accorder que trois mois, au lieu de six, à l'agence fiscale, pour négocier l'emprunt d'un huitième de la somme totale des dix millions.

Le maire, dit alors, que si cet amendement est adopté, il consentira à retirer son veto. Ne pouvant combattre efficacement le Conseil ligué contre lui, il paraît résigné; mais il exige que le premier terme de la négociation de l'emprunt soit limité à trois mois.

Après quelques débats, l'ordonnance ainsi amendée est adoptée.

Le secrétaire lit ensuite la liste des obligations contractées par la ville envers différentes parties pour services rendus, et cette liste est approuvée, ainsi que celle des frais courants encourus par les différents départements de la paroisse d'Orléans.

La réclamation de M. George Binder contre la ville pour la somme de $6,000, est soumise au Conseil.

M. Shaw s'en fait aussitôt le champion, comme en général de toutes les mauvaises causes. Il parle de la confiance du peuple dans l'intégrité et dans l'impartialité des administrateurs: Vains mots, qui ne signifient rien dans sa bouche, mais qu'il se complaît à répéter souvent, comme pour se tromper lui-même.

Le maire s'oppose énergiquement à la réclamation; il dit qu'elle est frauduleuse, et qu'elle a été reconnue comme telle, depuis des années.

Après des débats assez longs, et des efforts inouïs de la part de M. Shaw, qui seul contre tous combattait encore sans peur, sinon sans reproche, on a décidé que la réclamation serait soumise au maire et à l'administrateur des finances pour être examinée par eux.

Sur motion de M. Remick, le secrétaire lit une pétition signée par plusieurs citoyens marquants de la Nouvelle-Orléans et bien versés dans la science de la mécanique.

Ces citoyens, parmi lesquels se trouvent MM. Leeds, N. J. Armstrong, Daniel et James D. Edwards, protestent, au nom de la population de la ville, contre les dépenses inutiles et ruineuses qu'on a l'intention de faire pour améliorer des waterworks qui n'ont pas besoin d'améliorations, et qui fournissent de l'eau en quantité suffisante à toute la ville.

Après lecture de cette pièce, M. Delassize veut prononcer quelques mots, mais il s'embarrasse à la première phrase et personne ne le comprend.

Suivent de longs débats sur cette question.

M. Walton dit que les machines ne sont pas assez fortes pour fournir de l'eau à toute la ville.

M. Lewis est du même avis que M. Walton; il dit que dans les faubourgs éloignés du centre de la ville, les pauvres souffrent, souvent à cause du manque d'eau, qu'ils se sont trouvés alors d'aller chercher à une grande distance.

M. Remick propose de faire imprimer l'ordonnance et la communication, afin de les soumettre toutes les deux au public, avant de se prononcer.

M. Delassize se lève encore précipitamment, dit quelques mots inintelligibles pour tout autre que lui-même, et se rassied brusquement.

M. Shaw dit qu'il serait peu convenable d'adopter l'ordonnance des Waterworks sans prendre en considération les respectueuses remontrances des signataires de la communication. Son opinion est que les machines sont bien suffisantes, mais qu'elles sont mal dirigées.

M. Delassize sourit d'un air incrédule. M. Shaw dit qu'il est au moins aussi bon mécanicien que *gentilman*, et que selon lui, dans cette affaire d'amélioration des *Waterworks*, c'est l'administrateur des édifices publics qui a tort, et les auteurs de la communication qui ont raison. M. Walton suggère que peut-être ceux qui ont signé cette pétition l'ont fait sans en prendre connaissance, cédant par l'influence de certaines personnes qui pourraient bien être intéressées à cette affaire.

La motion est faite de renvoyer l'examen de l'ordonnance des *Waterworks* à mardi prochain. La question est mise aux votes et adoptée.

Le Conseil s'ajourne.

TEMPÉRATURE.—9 juillet 1872.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	88	31
12 M.	91	33
3 P. M.	92	34
6 P. M.	82	28

LOUISIANE.

Warmothistes Noirs.—Les noirs de St. Jean Baptiste sont généralement en faveur de Warmoth et par conséquent contre Grant; ce qui prouve qu'il n'y a pas de règle sans exception. Cela est dû probablement à l'influence de certains meneurs soudoyés par Son Excellence, qui ont su capter la confiance des affranchis.

Il y a eu un grand mass meeting, le 4 juillet, dans cette paroisse, pour dénoncer le parti de la Douane et répudier les candidats nommés par la dernière Convention de Baton Rouge.

On a parlé de Pinchback avec enthousiasme parce qu'il n'a pas voulu accepter les conditions de la Douane.

Il est certain que la discorde règne dans le camp ennemi et que le parti radical menace de se séparer en une quantité de factions différentes. Les ambitieux déçus et les mécontents forment des bandes à part et se divisent de plus en plus. Ils se détestent franchement et se déchirent à belles dents. Nous ne pouvons que gagner à ces luttes entre frères.

— *Exposition universelle de Vienne, en 1873.* A droite de l'entrée principale du palais de l'Exposition, en face du pavillon du jury, [illegible] l'empereur d'Autriche, aux membres de la cour d'Autriche et aux souverains étrangers qui se [illegible] visiter l'Exposition.

Ce pavillon servira de retraite à tous les hauts personnages, lors de leur visite à l'Exposition, et de local pour les réceptions d'apparat.

Les plans de cette belle construction sont dus à M. Charles Hasenauer, architecte, à Vienne.

Elle sera [illegible], décorée et meublée par les soins [illegible] de tous les corps de métiers, en usage à Vienne, de sorte qu'il est à prévoir que le pavillon de l'empereur [illegible].

— Un de nos amis qui arrive de Londres, dit le *Figaro*, nous assure que Faure serait sur le point de signer un engagement pour l'Amérique.

Rien entendu, Faure n'irait pas aux Etats-Unis qu'après avoir rempli la promesse qu'il a faite à M. Halanzier de chanter cet hiver à l'Opéra pendant plusieurs mois. Le célèbre baryton ne nous serait donc ravi qu'à partir de l'année prochaine.

Mais, une fois là-bas, il y resterait dix-huit mois, moyennant la modique somme de 800,000 francs.

NOTES.

La femme faisant de l'autorité dans son intérieur [illegible] tyrannie. [illegible] quel est le plus ridicule du mari [illegible] trompé? Je ne sais; il y a souvent dans la situation de ce dernier un grain de drame et de poésie qui, surtout quand il se venge bien, le rend intéressant. [illegible] l'un et l'autre.

La fierté est, de toutes vos qualités, celle que les malveillants ont le moins de peine à transformer en défaut,—l'orgueil.

L'oiseau rare qui n'est pas la jolie femme, c'est la femme belle.

Quand [illegible] la femme bête, [illegible].

Les actes d'une femme [illegible] l'amour.

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Projet d'Emprunt.

Versailles, 9 juillet — Goulard, ministre des finances, a soumis à l'Assemblée un projet de loi pour contracter un emprunt de trois milliards de francs, à 5 pour cent d'intérêt, avec l'autorisation d'augmenter l'emprunt, si cette première somme n'était pas suffisante.

Londres, 9 juillet — Les constructeurs à la journée ont repris leurs travaux. On pense que les autres grévistes suivront bientôt leur exemple.

Dans la Chambre des Lords, tous les amendements au bill de balloting ont été abandonnés à l'exception d'un seul, —qui sera probablement approuvé par la Chambre des Communes.

LA CONVENTION DEMOCRATIQUE DE BALTIMORE.

DISCOURS DE BELMONT.

Baltimore, 9—En appelant la convention à l'ordre, M. Belmont a dit :

Messieurs, c'est encore mon privilège de souhaiter la bienvenue aux délégués de la démocratie nationale, qui se sont réunis afin de présenter au peuple américain des candidats pour la présidence et la vice-présidence, pour lesquels ils sollicitent les suffrages des votants conservateurs de cette grande république. Dans notre dernière convention nationale, le 4 juillet 1868, je prédis que l'élection du général Grant aurait pour résultat l'usurpation graduelle de toutes les fonctions du gouvernement par l'Exécutif et par le Congrès, au moyen des bayonnettes d'un despotisme militaire.

La vaste majorité du peuple des Etats-Unis a vu avec chagrin et douleur la justesse de cette prédiction, et elle contemple avec crainte les dangers qui nous menacent, si par la réélection du général Grant la politique poursuivie jusqu'ici par le parti démocrate est continuée. Les hommes des deux partis qui réfléchissent ont tressailli en fait que nous vivons maintenant sous un despotisme militaire dominant les autorités civiles dans notre l'Etat de l'Union, qui par le décret des lois arbitraires et inconstitutionnelles, à l'aide d'une majorité dépravée du Congrès les droits de ces Etats soient violés et foulés et que le Césarisme et la centralisation minent les véritables fondements de notre système fédéral, et balayent les boulevards constitutionnels élevés par la sagesse des pères de la République. Ces abus sont devenus si criants que les hommes les meilleurs et les plus sages du parti républicain se sont séparés de l'aile radicale, qui essaye de river sur le pays un autre règne de corruption et de despotisme [illegible].

[illegible]

M. Belmont, après quelques remarques personnelles, a nommé Thomas Jefferson Randolph, de la Virginie, en disant : Il est de bon augure qu'un petit-fils de l'auteur de la déclaration de l'Indépendance doive inaugurer la lutte de la Démocratie pour la liberté et l'égalité, pour tout citoyen américain, contre l'oppression et la tyrannie.

Randolph est élu par acclamation et dit : Je n'ignore pas que le très grand honneur qui m'est fait par cette assemblée n'est pas dû à un mérite personnel de ma part, mais que c'est une marque de respect envers l'Etat d'où je viens, et une reconnaissance, aussi, d'autres circonstances. Je suis peut être le plus vieux de cette assemblée et une vie de huit années passées dans le parti républicain démocrate, me constitue doyen. Je me rappelle parfaitement toutes les campagnes présidentielles, depuis celle de Jefferson jusqu'à présent, et je puis dire avec vérité que je n'en ai vu aucune qui impliquât des questions plus hautes de liberté personnelle, de self-government local, que celle-ci, en une qui exigeât de notre peuple et de notre parti un recours plus sage et plus calme aux principes présidentiels.

Je suis convaincu qu'il est du devoir de cette assemblée, en ce moment, d'arracher le gouvernement des mains corrompues et despotiques de ceux qui le tiennent et de le placer dans des mains honnêtes pour restaurer le citoyen partout dans la noble possession de ses droits personnels, et tous les Etats dans la parfaite intégrité du self-government local. Cela, avec la reconnaissance de la suprématie de la constitution civile et de la loi, est, à mon jugement, tout ce qui constitue notre devoir actuel.

Baltimore, 9—La soirée d'hier a été consacrée exclusivement à réunir les délégations et à les organiser. [illegible]

[illegible]

Les règlements de la précédente Convention Démocratique ont été adoptés. Une résolution de remerciements pour M. Belmont a été adoptée, après quoi la séance a été suspendue jusqu'à 4 heures.

Les Démocrates opposés à Greeley se sont assemblés entre midi et 1 heure aujourd'hui à l'Institut du Maryland. Il y avait une certaine de personnes quand la Convention a été appelée à l'ordre par M. Flanders. Il a été décidé que les arrangements préliminaires arrêtés hier pour l'organisation seraient temporairement continués. M. Van Allen a demandé la lecture du rapport des noms des délégués.

W. H. Murrell, de Louisville, a dit qu'il pensait que ce n'était pas l'objet de cette Convention de rien décider définitivement avant de savoir ce que ferait la Convention de Baltimore dont celle-ci dépendait en quelque sorte.

Cette Convention acquiescera à ce que fera la Convention de Baltimore pourvu qu'elle adopte une plateforme démocratique et nomme des candidats démocrates. Si elle ne le conduit pas ainsi, cette Convention prendra quelques mesures dans le but de maintenir l'organisation du parti démocrate. Dans ces vues, Forneur a demandé la nomination d'un comité de sept pour faire une adresse à la démocratie du pays. M. Van Allen comprenant que la motion ne concernait pas la construction d'une plateforme, l'a secondée. Le credo du parti démocrate était bien connu, spécialement par ceux qui étaient ici assemblés.

M. Stokes, de la Caroline du Sud, a parlé en faveur d'un mouvement qui rallierait la démocratie pure du pays et en maintiendrait l'organisation.

Peter Keyser, de l'Indiana, a fait valoir avec ardeur la nécessité de maintenir le parti démocrate.

La motion de M. Murrell est adoptée, et le président nomme comme comité pour préparer l'adresse : MM. Murrell, du Kentucky, président; Samuel J. Bayard, de New Jersey; M. Pomeroy, de New York, George D. Parker, de la Virginie; J. Davis, d'Ouest-Virginie; Joseph Leslie, de l'Illinois, et E. Keyser, du Texas.

Sur motion de Francis Hopkins, un comité de sept est nommé pour l'organisation permanente.

Baltimore, 9 — L'ex-gouverneur J. R. Doolittle est élu président permanent. Le sénateur Bayard et le Gouv. Hoffman le conduisent au fauteuil. Il y est reçu avec de grands applaudissements et parle ainsi :

Messieurs de la Convention, je vous remercie du grand honneur que vous m'avez fait, mais les mots sont impuissants à exprimer les sentiments dont je suis pénétré; mais vous me permettrez de laisser de côté ce qui est personnel, pour parler de la grande occasion, du devoir et du but qui nous a fait venir ici. Près de 5 ans s'étaient écoulés après la période sanglante de la guerre civile, les républicains libéraux du Missouri (applaudissements) éprouvant au vif tous les maux de serment d'épreuve de proscription, les haines et les passions que la guerre avait laissées après elle, et le pouvoir fédéral s'appesantir dans les élections locales, décidèrent l'organisation d'un mouvement pour établir les droits, égaux entre tous les citoyens, blancs et noirs, (applaudissements) pour restaurer le self-government local, et pour arrêter la centralisation croissante du pouvoir fédéral. [illegible]

[illegible]

Enfin par une grande majorité, la Convention a décidé de convoquer une Convention démocratique, suivant les principes de Jefferson, si par quelque événement que ce soit, cette Convention était nécessaire pour sauver le pays.

Toutes ces résolutions ont passé à l'unanimité. La Convention, après un discours de Pomeroy qui soupçonne avec énergie la candidature de Greeley, s'ajourna à demain.

MEXIQUE.

La Guerre civile.

Mexico, 1er juillet — Les affaires sont stagnantes. [illegible]

Rien de nouveau de Monterey.

Matamoros, 9 juillet — Des dépêches de Monterey ne disent rien de plus sur les troubles. La cavalerie de Cabalos apparemment avoir été repoussée [illegible].

Mexico, 1 juil—Les journaux mexicains se plaignent des [illegible].

Le général Rosecrans a publié un manifeste [illegible] chemin de fer.

WASHINGTON.

Saisie d'une goëlette cubaine.

Washington, 9 juillet — Aujourd'hui le secrétaire du Trésor a reçu de l'officier commandant le cotre du Revenu "Moccasin," un télégramme daté de Newport et qui dit: La goëlette cubaine de guerre "Pioneer" étant dans les eaux américaines, nous envoyâmes un officier à bord et nous la remorquâmes à Newport; [illegible] de 20 rayés de Parrott, un canon rayé de 18. Elle avait un équipage de 16 hommes en tout. Elle n'a pas de papiers excepté des documents qui seraient la commission de ces officiers. Le secrétaire a répondu qu'il fallait retenir la goëlette afin de lui faire subir un examen sur son caractère et son but.

Observations Météorologiques.

Les probabilités annoncent quelque brouillard assez sérieux de température dans le golfe, au Sud-Ouest de la Floride.

Louisiane.

Correspondance de l'"Abeille."

Paroisse de Plaquemines, le 6 juillet 1872.

Ce n'est pas à tort que l'on a donné aux hommes publics de faire [illegible].

[illegible]

Après avoir été l'énnemi des tarifs, Daniel Webster en devint le plus éloquent défenseur; Henry Clay [illegible].

[illegible]

Annonces

Décédée, hier soir, à 9 heures, à l'âge de 54 ans, EUGENIE RAMEL, native de cette ville, épouse de JOHN MCGLELLAND. [illegible]

BARKLEY.—Décédée mardi soir, 9 juillet, à 7 heures, GRACE THOMSON, fille enfante de JOHN et de JOSIE BARKLEY, âgée de 19 mois [illegible]. Les amis de la famille sont priés d'assister aux funérailles.

[illegible] — E. W. YOUNG, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS.
17.......CHARTRES......17
A. BROUSSEAU.
[illegible]
A. BROUSSEAU.

A. L. G. D. G. A. D. L'U. — La comp. Loge TOLERANCE No [illegible] — EDOUARD SLOO, Secr.

Attention ! Club Central d'Orléans! — [illegible] — FRANÇOIS CARRARE. Jules Viala, Secrétaire.

Société Italienne de Tiro al Bersaglio. — [illegible] LORENZI. G. ASTREDO, Secrétaire.

AVIS.—Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans. — [illegible] — A. GRANGER, Secrétaire.

Avis. — La société J. Limpo & Cie a été dissoute [illegible] — D. LAZARE & Co.

Souscription Patriotique Française pour la Libération du Territoire. — [illegible] — J. B. SEGUIN.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans. Bureaux, No 6 de la rue St. Pierre. Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1872.

PREMIER ETAT ANNUEL.

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. R. M. DAVIS, Président. A. SOCOLA, Vice-Président. A. GRANGER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible] — ANT. DOMOCOURT, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion du Conseil de Direction, [illegible] Il est résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT, sur le capital payé, [illegible] un dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, [illegible].

DIRECTEURS. R. M. Davis, [illegible].

AVIS. — [illegible] — A. DUBUC [illegible]

Demande. — [illegible]

Demande. — [illegible]

Demande de Pharmacien. — [illegible]

Demande de Nourrice. — [illegible]

Changement de domicile. — [illegible]

Avis. — UN COURTIER DE COTON [illegible]

Perdu — UNE série de COUPONS DE CHEMIN DE FER [illegible]

$10 de Récompense — [illegible]

J. A. FREREBOURT. Henri CHAURANT.

La seule Fabrique de CONFISERIE AU SUD. Avec une Usine à vapeur. H. CHAURANT & CO. Successeurs de E. TURPIN (RED STORE) 98 ... Rue Vieille-Levée ... 98. La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI à la Nouvelle-Orléans. [illegible] GATEAUX, SIROPS [illegible] H. CHAURANT & Co., RED STORE, 98 ....Rue Vieille-Levée........ 98

PHARMACIE A VENDRE. — DESIRANT me retirer des affaires pour m'occuper exclusivement de la préparation de mon SIROP PECTORAL BALSAMIQUE, [illegible] F. P. DUCONGÉ, No 22 de la rue de Chartres, N. O.

ARNICA, PRÉPARÉ par les révérends Moines de La Trappe du Monastère de Notre Dame des Neiges. [illegible] P. POURSINE & CO.

$10 de récompense. — PERDU, dimanche soir, 7 juillet, [illegible] — JAS S. KNAPP.

PECHES DELICIEUSES. — LES plus grosses et les meilleures pêches de la saison se vendent [illegible] — V. LAMANTIA.

EN DÉBARQUEMENT du navire "VOLONTEER", arrivé de Bordeaux. Vin Rouge. 120 barriques Château [illegible]. Eaux-de-Vie. [illegible] FINE CHAMPAGNE [illegible] P. BAILLY BLANCHARD & CO., No 23, Vieille-Levée.

Macaroni. Sardines sans arêtes. 100 caisses [illegible] — J. A. SOLARI.

En débarquement du navire Volunteer de Bordeaux. 120 barriques Vin rouge [illegible] — G. MANDIN.

Pois! Pois! Pois! 150 SACS POIS NOIRS, en débarquement. A vendre par G. T. BUDDECKE & CO.

CHAMPAGNE Chs. FARRE REIMS. SEULS AGENTS AUX ETATS-UNIS, Vor. MAIGNAN & F. LABORDE, Nos 26 & 28 BIENVILLE STREET, Nlle-ORLEANS.

AVIS. — DOCTEUR JAMES TRUDEAU informe sa clientèle qu'il a transféré son bureau [illegible] rue REMPART et DUMAINE.

Avis — UN Monsieur, seul, demande à louer [illegible]

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires, [illegible] TCHOUPITOULAS [illegible] NOUVELLE-ORLEANS.

Avis. — Mr. E. F. POUPART étant devenu, [illegible] — A. DE LIZARDI.

M. Philip A. Cohen [illegible] — SEYMOUR. Aux Nos 45 et 47 de la rue [illegible]

PATURAGE. — [illegible]

A. CARRIÈRE & Co., NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c. No 46 rue Vieille-Levée. [illegible]

Pour Bordeaux. — [illegible] — A. CARRIERE & CO.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Machine à Coudre, Perfectionnée, —DE— SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES. LA MACHINE A COUDRE PAR EXCELLENCE. [illegible] — WM. E. COOPER & Co.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. Bureaux, No 16 du Passage de la Bourse. SECOND ETAT TRIMESTRIEL. [illegible] — C. CAVAROC, Président. G. LAMAUX, Secrétaire. ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. [illegible] G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public. [illegible]

DIRECTEURS. C. Cavaroc, [illegible]

Avertissement. — [illegible] PABLO & CO. [illegible]

J. E. MERILH & Co. 179.....Rue Poydras.....179 MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, CUIRS ET GRAINES. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c., FABRICANTS DE SIROPS. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 9 JUILLET—CLASSE No 160. [illegible] — H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Taxes d'Etat, taxes de ville. — FRANCIS HAWLE, Courtier d'Actions, de Billets et Courtier de Change. Au No 26, rue Carondelet, Nlle-Orléans. [illegible]

Des Chemises à Meilleur Marché que jamais. [illegible] S. N. MOODY, Angle Canal et Royale. [illegible] AYEZ FRAIS! AYEZ FRAIS! [illegible] Avis. - Voici le moment de COMMANDER VOS CHEMISES.

SOURCES DE CRAB ORCHARD AU KENTUCKY. — L'Hôtel a été agrandi et offre encore plus de confort que par le passé. [illegible] — SEELEY & THOREL, Propriétaires.

[illegible] Tarrant's Seltzer Aperient. [illegible]

JOS. BRANDNER, MARCHAND-TAILLEUR, 34.............rue Bourbon.............34 Entre les rues Conti et Bienville.

AVIS. — D. AUGUSTIN, Avocat, [illegible]

BUREAUX DE LA Compagnie d'Assurance Atlantic DE LA NOUVELLE-ORLEANS. [illegible] ETAT. [illegible] — B. RIGNEY, Président. E. P. JANVIER, Vice-Président. ETAT DE LA LOUISIANE, [illegible] EDWARD IVY, Not. Pub.

DIRECTEURS. [illegible]

[illegible] Banque Nationale Mutuelle DE LA NLLE-ORLEANS. 106........Rue du Canal........106. 29 juin 1872. ACTIF. [illegible] PASSIF. [illegible] JOSEPH MITCHELL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE. Nlle-Orléans, 9 juillet 1872. A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de SIX ET DEMI POUR CENT [illegible] LUNDI, 15 courant. JOSEPH MITCHELL, Caissier.